



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 3457

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les difficultés d'inscription dans les universités. Cette année encore, de longues files d'attente se sont constituées à des heures indues, notamment pour des inscriptions dans les universités parisiennes qui connaissent chaque année un afflux croissant. Il lui demande comment il compte mettre fin à cette situation insupportable pour les étudiants concernés, afin que de telles difficultés ne se reproduisent pas l'année prochaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports accorde une attention toute particulière aux conditions d'accueil des nouveaux bacheliers dans les universités. D'importantes mesures ont été prises ou reconduites en 1988 pour assurer un déroulement satisfaisant des inscriptions. Elles se sont articulées autour de dispositions d'ordre pédagogique, administratif et financier caractérisées notamment par : l'accroissement des capacités d'accueil des universités, notamment dans des filières à finalité professionnelle fortement sollicitées ; le renforcement par des moyens telematiques et la deconcentration au niveau des recteurs du dispositif de recensement et de traitement des vœux des élèves des classes terminales des lycées ; la mise en place d'un groupe de travail rectoral assurant en liaison étroite avec les présidents d'université le suivi individuel des candidatures durant la période des inscriptions ; l'amélioration et la coordination des actions d'information des futurs étudiants. Ainsi, en Ile-de-France, les candidats ont été individuellement informés, par l'université de leur choix, des dates d'inscription et du profil requis pour chaque filière proposée. De surcroît, tout au long de la période des inscriptions, une information en temps réel sur la situation des inscriptions par filière en 1^{re} année de DEUG leur a été communiquée dans le cadre de la rubrique « Special inscriptions » proposée par le service telematique ENSUP mis en place par la direction des enseignements supérieurs. Le système ainsi mis en place a témoigné de son efficacité. Malgré la poussée importante du flux des bacheliers, les inscriptions se sont déroulées dans des conditions globalement satisfaisantes. En Ile-de-France, des solutions ont pu être apportées en septembre aux dossiers d'étudiants qui demeuraient en instance au mois d'août. Tous les candidats à une première inscription en 1^{er} cycle universitaire ont ainsi pu être accueillis, sinon dans l'établissement de leur premier choix, du moins dans la filière de formation souhaitée ou dans une filière tout à fait voisine. Il n'en demeure pas moins exact que le pouvoir très attractif exercé par certaines universités parisiennes a suscité, au mois de juillet, quelques files d'attente qui ont très rapidement disparu mais ont momentanément polarisé l'attention des médias et généré dans l'opinion publique une image négative du système universitaire. Des dispositions ont donc été prises, pour, dans toute la mesure du possible, y porter remède. Un groupe de travail constitué à la demande du ministre et réunissant des représentants de toutes les parties concernées a étudié les modalités possibles d'amélioration de l'opération Ravel et des procédures d'inscription. Il devrait permettre d'aboutir à un renforcement de l'information apportée aux universités par la prise en compte de données nouvelles dans le cadre du dispositif Ravel. D'ores et déjà, il est prévu de rendre ce dernier plus maniable, plus simple et plus pertinent, notamment par l'introduction

d'ecrans d'information supplementaires et la realisation, en parallele, a domicile ou en etablissement, de la saisie des voeux. L'amelioration du systeme Ravel conjuguee a celle des modalites d'inscription qui sera etudiee en liaison avec les presidents d'universite et pourra revetir des formes variees : generalisation des rendez-vous, multiplication des guichets, devrait creer les conditions d'un deroulement plus harmonieux des inscriptions.

Données clés

Auteur : [M. Lotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3457

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2782